MESSIEURS,

L'impossibilité d'obtenir la parole, & l'importance que peut avoir dans ce moment le mécontentement général d'une Province, & sur-tout d'une Province frontière, me force à user de la voie de l'impression pour vous faire connoître promptement ce qui se passe dans celle du Bugey, que j'ai l'honneur de représenter.

Cette Province, ainsi que la Bresse, furent échangées en 1601, contre le Marquisat de Saluce; par ce traité & celui de limite, faits en 1760, les Souverains de France & de Savoie contractans, ont respectivement garanti les droits, priviléges & immunités des habitans de ces pays échangés.

Dès cette époque, ceux du Bugey, glorieux d'être François, en ont donné des preuves par leurs soumissions aux loix du Royaume, leur respect & leur attachement sans borne pour les volontés & la personne du Roi.

Ils en ont consigné la preuve la plus éclatante dans les Cahiers donnés par les trois Ordres de la Province, à leurs Représentans aux Etats-Généraux.

Chacun s'est empressé d'y renoncer aux priviléges particuliers ou pécuniaires; chacun a desiré, demandé & consenti une égalité nécessaire au bonheur public.

La Province entière, pour concourir à atteindre ce but, a déclaré qu'elle renonceroit à la forme de son administration, si une nouvelle étoit généralement adoptée par le Royaume.

Mais en faisant ces sacrifices, & en renonçant à ces formes anciennes, elle s'est réservé le droit de s'administrer elle-même séparément, & sans division ni réunion.

Ce droit est le plus beau, le plus ancien & le plus cher de ceux dont elle a constamment joui; & l'on peut dire que sa position, son étendue, quoique circonscrite; l'air, le sol, le caractère de ses habitans, ses productions, & sur-tout la nature des limites qui la séparent de ses voisins, lui rendent son administation distincte & séparée, nécessaire.

Aussi, Messieurs, la crainte seule de se voir réunir au département de Bresse, a excité les plus vives inquiétudes dans les campagnes; des Municipalités se sont assemblées, & toutes ont consigné de fortes réclamations dans des délibérations qu'elles ont adressées à la Commission intermédiaire, en la priant d'y joindre leur intervention pour prévenir & s'opposer à une pareille réunion.

C'est dans cette circonstance, accompagnée d'une disette affreuse, suite des fléaux qui ont ravagé cette année toutes les récoltes de cette Province pauvre, même les années d'abondance, que M. le Premier Ministre des Finances a adressé à la Commission intermédiaire divers décrets relatifs au recouvrement des im-

poſitions, & notamment à celui de la contribution patriotique. Il l'invite à « employer l'influence qu'elle » peut avoir dans la Province, pour aſſurer l'entière » & prompte exécution de ces divers décrets, d'où dé- » pend le ſalut de l'Etat. »

Les Membres de la Commiſſion intermédiaire, dont on peut garantir l'union, le zèle & les efforts pour le bien public, viennent d'adreſſer à M. le Premier Miniſtre des Finances, pour le mettre ſous les yeux du Roi, & à chacun de ſes Députés, pour vous en donner connoiſſance, un mémoire qui mérite la plus ſérieuſe attention, & qui vous ſera lu quand vous l'ordonnerez. Il démontre leur zèle, leur bonne volonté pour ſeconder de tous leurs efforts l'exécution des décrets de l'Aſſemblée & des ordres du Roi, & pour concourir perſonnellement, par toute ſorte de ſacrifices au ſalut de l'Etat.

Ils aſſurent qu'il ne s'eſt fait encore que dix-huit cents livres de recette ſur les impoſitions pour l'année courante, qu'il en eſt dû vingt-cinq mille d'arrérages de l'année dernière, & que les ſeuls recouvremens certains à eſpérer promptement feront ceux des rôles de ſupplément des privilégiés, ſitôt qu'ils ſeront confectionnés.

Mais que la miſère du Peuple eſt ſi grande, & ſes alarmes ſi vives ſur leur adminiſtration, qu'ils craignent que leurs efforts ne ſoient vains *pour la perception des impoſitions courantes & celle de la contribution patriotique*, *qui devra être priſe ſur le plus étroit néceſſaire*, *ſi l'on ne raſſure* d'avance & promptement les campagnes ſur leurs juſtes craintes.

Enfin, Meſſieurs, ils demandent ſur ce point l'intervention de M. le Premier Miniſtre des Finances auprès de vous, *& chargent leurs Députés de vous faire connoître le vœu de la Province, & de s'oppoſer de tous*

120



*eurs efforts à toute division du Royaume qui tendroit à incorporer ou démembrer l'administration du Bugey.*

En conséquence, je déclare que je ne puis, non plus que mes Collègues, y consentir; d'autant qu'il est facile de n'en faire qu'un seul département.

Le Marquis DE CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN.

*Paris, ce 18 Octobre 1789.*

---

*A PARIS*, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue Saint-Honoré, Maison conventuelle des Capucins, N°. 426.